



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUDELIN DU MERCREDI 15 FEVRIER 2017

Le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, le mercredi 15 février 2017 à 19 heures sous la présidence de M Didier MORIN, Maire.

Convoqués :

CORBEL Michel - CORLAY Gérald – DEROUIN Robert – GAUVAIN Michaël – GUEGAN Yannick – ILLIEN Anne-Yvette – JEZEQUEL Fabien – KERRIEN Yvonnick – LAROSE Arnaud – LE BONHOMME Marie-Catherine – LE GARFF-TRUHAUD Francette – LE GRAND Marina – MARTIN Marie-Christine – MILON Martine – MORIN Didier – QUERRE Yann – QUINTIN Jérémie – ROPERS Isabelle – TROADEC Helen

Absents excusés : QUINTIN Jérémie (pouvoir à MORIN Didier)

Absents non excusés : LAROSE Arnaud

Secrétaire : Robert DEROUIN

Le quorum atteint, le Maire ouvre la séance dont l'ordre du jour est le suivant :

1. Travaux supplémentaires – rénovation mairie

1/ Travaux supplémentaires – rénovation mairie

Monsieur le Maire explique qu'il y a plusieurs éléments de travaux à discuter concernant les travaux de rénovation de la mairie, et passe la parole à Fabien JEZEQUEL, en charge de ce projet.

Fabien JEZEQUEL propose d'examiner et de valider ou non ces travaux supplémentaires au fur et à mesure. Il explique dans un premier temps qu'il a demandé aux entreprises de faire des propositions de devis pour effectuer un réaménagement de l'entrée des locaux mairie-sdf, par la mise en place d'un carrelage sur béton au sol sur environ 50 m². Deux devis ont été demandés :

- à l'entreprise Armorique Constructions pour la partie maçonnerie, qui a répondu pour un montant de 6326,30 € HT
- à l'entreprise CRLB pour la partie carrelage, qui a répondu pour un montant de 3 315,40 € HT

Fabien JEZEQUEL propose de retenir ces travaux et d'autoriser le Maire à engager ces dépenses.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à 1 voix contre et 17 pour, décide de retenir les travaux supplémentaires pour l'entrée de la mairie et de la salle des fêtes selon les devis proposés par les entreprises suscitées.

Fabien JEZEQUEL explique que la problématique de l'amiante en intérieur était intégrée dans les travaux réalisés par l'entreprise en charge du revêtement de sols : une chape devait être coulée sur la partie concernée, encapsulant l'amiante. Celle-ci devait être réalisé par une personne habilitée (« sous-section 3 » selon la réglementation concernée), mais qui est aujourd'hui en arrêt jusqu'à juillet 2017. Fabien JEZEQUEL explique qu'il n'existe pas sur le département d'autres entreprises étant habilitée pour ces travaux. Il propose ainsi de désamianter les parties concernées, ce qui n'était pas prévu à l'origine. Un devis a été demandé à l'entreprise EIMH, en charge du désamiantage sur le chantier, qui a répondu pour un montant de 15 511 € HT. Fabien JEZEQUEL propose de retenir ces travaux et d'autoriser le Maire à engager ces dépenses.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à 1 voix contre et 17 pour, décide d'engager les travaux supplémentaires de désamiantage à l'intérieur du bâtiment de la mairie.

Fabien JEZEQUEL aborde maintenant la question de la salle des fêtes. Il indique qu'un dégât des eaux a eu lieu durant le chantier de dépose/repose de la couverture, et qu'en conséquence le plafond de la salle des fêtes, ainsi que tout ou partie du parquet, vont être changés. Ces travaux sont pris en charge par l'assurance, mais il a fait des demandes de devis supplémentaires concernant l'éclairage : il lui paraît judicieux de profiter de ces travaux non prévus pour intégrer une modification de celui-ci pour un système meilleur et plus économe.

Il présente ainsi plusieurs propositions réalisées par l'entreprise SETIB, avec différents types de projecteurs LED encastrés. Il propose de retenir la proposition 3, pour un montant de 7 222,59 € HT.

Yvonnick KERRIEN fait plusieurs remarques : il demande si la rampe d'éclairage de la scène pourrait être reculée par rapport à celle-ci pour qu'elle soit plus efficace. Il pose à nouveau la question de la ventilation de la salle et de la pertinence de mettre un système d'aspiration en place pour éviter la condensation. Enfin Yvonnick KERRIEN pose la question de la pertinence de garder le support en bois qui traverse la salle de part en part si l'éclairage est modifié. Si la dépose de cet élément ne coûte pas plus cher (car nécessiterait moins de lampes pour éclairer la salle), il pense que le déposer pourrait être pertinent. Fabien JEZEQUEL indique que des devis seront demandés pour l'ensemble de ces modifications. Il propose de statuer aujourd'hui sur l'éclairage et de retenir la proposition 3 avec une option en cas de dépose de la structure en bois.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à 2 abstentions et 16 voix pour, décide de retenir la proposition 3 de l'entreprise SETIB pour l'éclairage pour un montant de 7 222,59 € HT, et de demander une option sur cette proposition en cas de dépose de la structure bois.

Fabien JEZEQUEL présente maintenant plusieurs propositions qui ont été demandés pour d'autres modifications concernant la salle des fêtes :

- mise en place d'un limiteur acoustique (4 064,52 € ou 6 020,52 € HT suivant le matériel)
- changement des menuiseries en façade (34 163,89 € avec les mêmes modèles que celles de la mairie)

Il indique que le concernant le limiteur, il est possible de le mettre en place ultérieurement après avoir vu la différence de perception des riverains suite au changement de couverture et de bardage, qui isolent la salle beaucoup mieux qu'avant. Il propose de donc de reporter cette acquisition.

Il indique également sa position concernant les menuiseries : cela lui paraît entrer dans le cadre d'un autre projet, qui n'est pas celui de la rénovation de la mairie qui est le projet initial. Il rappelle que les travaux sur la salle des fêtes n'ont été réalisés qu'afin de profiter du fait de mettre en place un plan de retrait de l'amiante pour la couverture de la mairie pour intégrer celui de la salle des fêtes. Le changement des menuiseries doit selon lui être intégré dans un projet plus global de rénovation de la salle, qui est un projet à part entière (isolation, changement de l'ensemble des menuiseries et pas seulement la façade, reprise des locaux de rangements, etc...). Il propose donc de ne pas engager ces travaux.

Concernant le limiteur acoustique, le Conseil, après en avoir délibéré et par assentiment général, décide de repousser cette acquisition.

Concernant les menuiseries, le Conseil, après en avoir délibéré, à 5 abstentions, 2 voix pour et 11 contre, décide de ne pas engager les travaux de changement des menuiseries de la façade de la salle des fêtes.

Enfin Fabien JEZEQUEL indique que le marché de maîtrise d'œuvre n'a pas encore été aligné sur le montant des travaux. Il porte pour le moment sur le montant de la tranche ferme des travaux, estimés à 360 000 € HT, or la tranche conditionnelle qui portait sur les travaux de la salle des fêtes a été retenue par le Conseil, portant le marché global à 457 105,36 € HT. L'agence IC-AR propose d'arrondir ce montant à 455 000 € HT pour calculer ses honoraires, et d'abaisser son taux de rémunération de 10,97% à 9,87%. Cela porterait ses honoraires de 39 500 € HT à 44 910,52 € HT, soit un avenant de 5 410, 52 € HT.

Fabien JEZEQUEL propose de valider cet avenant pour le marché de maîtrise d'œuvre et d'autoriser le Maire à engager ces dépenses.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à 1 abstention et 17 voix pour, valide l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre de rénovation de la mairie avec l'entreprise IC-AR, pour un montant de 5 410,52 € HT.

Yannick GUEGAN indique avant la fin de la séance qu'il convient vraisemblablement de se rapprocher de la commission sécurité si le plafond de la salle des fêtes est modifié, afin qu'elle donne un avis avant sa réouverture.

Monsieur le Maire indique que le prochain conseil se déroulera le 27 février 2017 à 19h et clôt la séance.

Le secrétaire de séance

Robert DEROUIN